

Choisir un ETF



COMMUNICATION MARKETING

Les informations contenues dans ce document sont principalement destinées aux ETF indiciels, c'est-à-dire ceux dont l'objectif d'investissement est de répliquer un indice de marché, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Un marché en pleine croissance

Le marché des ETF a connu une croissance significative au cours de la décennie passée, non seulement en terme de popularité, avec toujours plus d'investisseurs présents sur ce marché, mais aussi en terme d'offre de produits.

Une large gamme de produits disponibles

Croissance mondiale des ETF et ETP¹



Au niveau mondial, les ETF sont les ETP les plus populaires. Ils regroupent le plus grand nombre de produits, et la majeure partie des actifs sous gestion.

A fin juin 2025, les encours gérés en ETF s'élevaient à plus de 16 803 milliards de dollars contre seulement 417 milliards en 2005.

Alors que le choix de produits était relativement restreint au cours des 20 premières années qui ont suivi l'apparition des premiers ETF, les investisseurs ont désormais à leur disposition plus de 12 801 ETF cotés sur 81 places boursières réparties dans 63 pays².

¹ Les comportements de marché passés ne sont pas un indicateur fiable de leurs comportements futurs.

² Source : ETFGI à fin juin 2025.

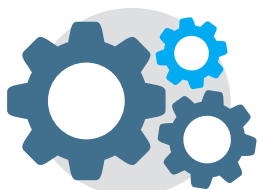
Ce mouvement résulte d'une innovation continue des fournisseurs de produits, qui ont développé des fonds répondant à une variété de besoins, d'objectifs et de considérations éthiques.

Cependant, alors que les investisseurs ont à leur disposition un choix toujours plus large d'ETF, davantage de fournisseurs proposent des fonds similaires, bien qu'ils aient des approches différentes dans la construction des produits, les méthodes d'investissement et la gestion des risques. Les ETF européens sont tous conformes à la réglementation UCITS³, mais des différences importantes demeurent au sein de ce large univers de fonds. Il est donc nécessaire de mener une analyse technique préalable pour s'assurer que le choix de l'ETF est bien adapté aux besoins, objectifs et attentes de l'investisseur.

L'analyse préalable du produit est cruciale afin de s'assurer que l'ETF choisi soit adapté aux besoins, objectifs et attentes de l'investisseur.

Comment faire son choix?

Ne pas oublier que le choix d'un ETF ressemble à celui de n'importe quel fonds : l'ETF sélectionné doit s'inscrire dans une stratégie d'investissement. Les questions initiales à se poser sont :



Quel rôle jouera l'ETF dans ma stratégie globale d'investissement⁴ ?



Existe-t-il un secteur ou une zone géographique spécifique sur lequel je souhaite augmenter mon exposition ?



Quel niveau de risque suis-je prêt à prendre ?

Une fois ces points tranchés, il est temps de choisir un indice. Et pour cela, l'investisseur peut aborder un ensemble de questions qui l'aideront à sélectionner le fonds le plus approprié pour atteindre ses objectifs préalablement définis.

³ UCITS : « Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities », dite Directive OPCVM en français - Directive européenne 2014/91/UE

⁴ Investir implique des risques. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la section Risques plus bas.

Un processus en trois étapes

Etape 1 : sélectionner le bon indice

Il existe de nombreux fournisseurs d'indices proposant une multitude d'indices standards ou personnalisés avec un éventail presque infini de choix géographiques, sectoriels, thématiques et plus encore. Au bout du compte, l'ETF répliquera la performance⁵ de l'indice⁶. Le choix de ce dernier s'avère donc crucial.



- **L'indice choisi est-il en phase avec mes attentes prédéfinies, en termes d'exposition à la classe d'actifs et zone géographique et de performance ?** C'est un facteur clé pour s'assurer que les objectifs des investisseurs sont atteints.
- **La valeur de l'indice, sa méthodologie et sa composition sont-elles publiées de manière régulière ?** L'indice doit être transparent dans les informations fournies aux investisseurs, pour leur permettre de s'assurer que l'indice continue de répondre à leurs besoins dans le temps.
- **Les composants de l'indice sont-ils assez liquides pour assurer une négociation efficiente de l'ETF ?** Chercher à obtenir une exposition à un indice illiquide ou difficile à négocier en recourant à un ETF peut s'avérer inapproprié et entraîner des coûts plus élevés.

Etape 2 : sélectionner la bonne structure d'ETF

Avec autant de fournisseurs d'ETF différents offrant des produits quasi-similaires, les investisseurs peuvent se faire une idée plus précise de la gestion des risques au sein des modèles proposés en se posant quelques questions de base.



- **Quels sont les frais⁷ associés au fonds ?** Cela permet de s'assurer que le gain potentiel est maintenu à un niveau approprié.
- **Quelle est la performance nette du fonds par rapport aux autres ETF répliquant des indices comparables ?** Cette analyse permet de comparer objectivement différents produits répliquant les mêmes indices.
- **Quelles sont les écarts de performance et tracking error du fonds ?** Plus ces indicateurs sont faibles, meilleure est la qualité de réplification de l'indice par le fonds.
- **Où le manager publie-t-il les informations relatives aux actifs des fonds, aux risques associés etc. ?** L'information doit être facilement accessible à tout moment.
- **Existe-t-il un processus d'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la stratégie d'investissement⁸ ?** Ce point est important si le caractère durable de mes investissements fait partie de mes priorités.

⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

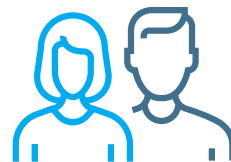
⁶ Pour plus d'information sur la méthodologie de l'indice, veuillez vous référer au site web du fournisseur d'indice.

⁷ Pour plus d'informations concernant l'ensemble des coûts supportés par le fonds, veuillez vous référer à son Document d'Informations Clés (DIC). Des coûts de transaction et des commissions peuvent être appliqués dans le cadre de la négociation d'ETF.

⁸ Toutes les informations relatives à l'investissement responsable d'Amundi sont disponibles sur amundiETF.com et amundi.com. Toute décision d'investissement doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds, tel que décrits dans son prospectus.

Etape 3 : sélectionner le bon gérant

De nombreux gestionnaires d'ETF peuvent offrir un ETF sur un même indice, mais ils ne conviendront pas tous aux besoins de chaque investisseur. Il est crucial de s'assurer de la solidité d'un gestionnaire d'ETF en abordant notamment les points suivants :



- **Quel est le degré d'expérience du gérant proposant l'ETF ?**
Il souhaite travailler avec un manager expérimenté et reconnu. Le gérant dispose-t-il des ressources nécessaires pour mettre en œuvre ses activités de gestion et bénéficier du soutien de son organisation ?
- **Dispose-t-il de la taille suffisante pour garantir des conditions de négociation optimales pour les produits qu'il traite sur les marchés ?**
Les ETF sont plus efficaces quand leurs encours atteignent une taille critique, et si le gérant offre cette taille critique, alors les ETF bénéficieront de meilleures conditions de marché.
- **A-t-il une expertise suffisante pour gérer et coter en bourse des ETF dans plusieurs pays ?**
La gestion d'une gamme d'ETF dans diverses juridictions peut s'avérer complexe. Le gérant doit avoir de l'expérience et disposer des ressources suffisantes pour répondre à ces contraintes.
- **Dispose-t-il d'une gamme de produits innovante et variée pour répondre aux demandes des investisseurs ?**
Le marché des ETF est dynamique et évolue rapidement ; un gérant d'actifs doit donc être suffisamment agile pour répondre à cette évolution des attentes.
- **A-t-il l'habitude d'intégrer les facteurs ESG ? Cela entre-t-il dans son processus d'investissement ?**
Alors que l'ESG suscite un intérêt croissant, il est important que le gérant d'actifs sache sélectionner avec méthode les indices ESG appropriés. Il est également pertinent de comprendre si ce même gérant a mis en place une politique d'engagement et de vote.

La transparence est essentielle

En Europe, les ETF sont des produits réglementés selon les normes UCITS. Le cadre réglementaire UCITS garantit un très fort degré de transparence, grâce à la publication d'informations homogènes et standardisées via une série de documents qui permettent aux investisseurs de comparer facilement des ETF différents. Les sites internet des fournisseurs de fonds mettent également toute cette documentation à disposition des investisseurs, notamment les Documents d'Informations Clés⁹ (DIC), les prospectus et les rapports annuels. En complément de la documentation réglementaire obligatoire, les fournisseurs européens d'ETF publient régulièrement sur leur site internet des informations complémentaires, des fiches produits aux brochures, ceci pour aider les investisseurs à mieux comprendre leurs produits.

Le cadre réglementaire UCITS garantit un très fort degré de transparence.

⁹ Le DIC PRIIPs (Document Informations Clés) a remplacé le DICI UCITS (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) au 01/01/2023. PRIIPs : Réglementation « Packaged Retail Investment and Insurance-based Products » (UE) No 1286/2014 et ses textes d'implémentation associés.

Amundi ETF

Amundi, le plus gros fournisseur d'ETF européen, proposant plus de 300 ETF régis par la réglementation OPCVM, couvrant un large ensemble de besoins en termes d'allocation d'actifs et d'objectifs ESG et Climat.

Pour plus d'informations sur la manière d'investir en Amundi ETF, visitez notre site web : **www.amundiETF.com**.

COMMUNICATION MARKETING

Les risques liés à l'investissement

- Risque de perte du capital investi. Les investisseurs sont entièrement exposés au risque de perte en capital, et ils peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi.
- Risque lié aux marchés auxquels l'ETF est exposé. Le prix et la valeur des investissements sont liés au risque de liquidité des composantes de l'indice sous-jacent. La valeur des investissements peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.
- Risque lié à la volatilité des titres/devises composant l'indice sous-jacent.
- L'objectif d'investissement du fonds peut ne pas être entièrement réalisé.

Informations importantes

Ceci est une communication marketing. Veuillez consulter le Prospectus et le Document d'Informations Clés (« DIC ») avant de prendre une décision d'investissement définitive.

Les informations de ce document ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis, ou dans l'un de ses territoires ou possessions soumis à sa juridiction, à destination ou au profit de tout ressortissant américain « US person » (tel que défini dans le prospectus des Fonds ou dans les mentions légales des sites amundi.com et amundiETF.com). Les Fonds n'ont pas été enregistrés aux États-Unis en vertu de l'Investment Company Act de 1940 et les parts/actions des Fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis en vertu du Securities Act de 1933.

Ce document est de nature commerciale. Les fonds décrits dans le présent document (les « Fonds ») peuvent ne pas être disponibles pour tous les investisseurs ni être autorisés à la commercialisation auprès des autorités compétentes de certains pays. Il est de la responsabilité de chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ou investir dans ce produit. Il est recommandé aux investisseurs de consulter des conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques indépendants avant d'investir dans ce produit.

Les informations contenues dans le présent document sont des informations promotionnelles et non contractuelles qui ne doivent pas être considérées comme un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement, une sollicitation d'investissement, d'offre ou d'achat de la part d'Amundi Asset Management (« Amundi ») ou de l'une quelconque de ses filiales.

Les Fonds sont les ETF UCITS d'Amundi et Amundi ETF désigne l'activité ETF d'Amundi.

Les ETF UCITS d'Amundi sont des fonds indiciels gérés passivement. Les Fonds sont des fonds ouverts de droit français, luxembourgeois ou irlandais, agréés respectivement par l'Autorité des Marchés Financiers en France, la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, ou la Banque Centrale d'Irlande, et autorisés à commercialiser leurs parts ou actions dans différents pays européens de l'UE (les « Pays de Commercialisation ») en vertu de l'article 93 de la Directive 2009/65/CE.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est tenu de lire les documents d'offre des Fonds (DIC et prospectus). Tout investissement dans un fonds comporte des risques importants (les risques sont détaillés dans le DIC et le prospectus).

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures. Le rendement de l'investissement et la valeur principale d'un investissement dans les Fonds ou autre produit d'investissement peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et entraîner la perte du capital investi à l'origine. Il est recommandé aux investisseurs de demander conseil auprès d'un professionnel avant toute décision d'investissement afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son caractère approprié. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la conformité de son investissement avec la législation applicable dont il dépend, et de vérifier que celui-ci est adapté à ses objectifs d'investissement et à sa situation patrimoniale (notamment du point de vue fiscal).

Certains des Fonds mentionnés dans ce document peuvent ne pas être autorisés à la distribution dans votre pays.

Les Fonds ne sont ni sponsorisés, ni approuvés, ni distribués par les fournisseurs d'indices. Les fournisseurs d'indices ne font aucune déclaration quant à l'adéquation de tout investissement. Une description complète des indices est disponible auprès des fournisseurs.

Ce document n'a pas été revu, visé ou approuvé par une quelconque autorité financière.

Informations réputées exactes au 31 août 2025.

Reproduction interdite sans l'autorisation écrite d'Amundi.

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91, boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France. Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30. Siren n° 437 574 452 RCS Paris.

Amundi Asset Management (Amundi AM)

« Société par Actions Simplifiée » - SAS au capital social de 1 143 615 555 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 04000036.

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91, boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France. Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30. Siren n° 437 574 452 RCS Paris.